

PROJET DE COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 26 JUIN 2018**

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin, Alexandre Ulsas
Excusée Muriel Touzain donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud.

Secrétaire de séance : Anna VALLAT
Début de réunion 19h 05

Ordre du Jour :

1. Adoption du compte rendu de la réunion 9 avril 2018
2. Mot du maire, et point sur l'action municipale depuis le 9 avril 2018
3. Enfouissement des réseaux secs (convention et délibération)
4. Choix de l'entreprise pour l'installation des luminaires
5. Modifier l'implantation des panneaux de sortie et d'entrée du village rues du Cotais et des hauts Poiriers
6. Choix de l'entreprise pour la réalisation des écluses doubles
7. Emprunt de 100 000 euros à contracter (prévu au budget 2018)
8. Partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la Bibliothèque municipale
9. Compétence facultative de la CCST « école de musique »
10. Adhésion fourrière automobile et création d'un service par la CCST
11. Adhésion au groupement de commandes réalisé par le Département pour les travaux de signalisation horizontale
12. Négociation par le Centre de gestion d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents
13. Convention d'entretien de l'éclairage public
14. Adhésion au service informatique
15. Affouage
16. Questions diverses

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2018

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est adopté.

2. Mot du maire, et point sur l'action municipale depuis le 9 avril 2018

Les réunions du conseil municipal sont publiques, avant chaque réunion tous les habitants sont destinataire de l'ordre du jour et sont invités à y participer. A cela s'ajoutent les réunions publiques de janvier où les actions et les projets du conseil municipal sont présentés et expliqués.

Le projet d'enfouissement des lignes électriques du centre bourg est à l'étude depuis 2015. Il est une suite logique de l'étude que le conseil municipal a demandé au cabinet B E J en 2015 et approuvé en 7 phases par le conseil municipal en 2016.

Les villageois comprennent bien le but de ces travaux qui donnent une réalité à des équipements fonctionnels.

Oui en quelques années notre village s'est transformé et ces transformations continueront jusqu'en 2020.

Je remercie tous ceux qui aime leur commune et qui nous ont aidé à prendre des décisions constructives. Un vrai centre bourg prend forme dans notre commune.

Ils savent que l'inaction nous condamnerait à faire de notre village une commune dortoir.

Plus de 80 actions ont été entreprises par l'exécutif communal de 2014 à 2018.

Un bilan sera apporté aux habitants en fin de mandat.

Ils verront que malgré les nombreux investissements réalisés, l'endettement de notre commune n'aura pas augmenté par rapport à ce qu'il était en janvier 2014.

Le remboursement annuel de prêt en 2014 était de 18 342 €, le remboursement prévu en janvier 2020 sera de 15 059 €

L'équipe municipale gère avec lucidité les finances communales.

Informations :

Les parrains, qui ont participé au financement de l'orgue hispanique de Grandvillars ont été invités le 9 juin au concert inaugural de cet orgue magnifique. La commune de Brebotte y était représentée. Le nom de la commune de Brebotte est gravé sur le tube « do dièse 3 du jeu camusado 4 »

L'arrêté du préfet sur les nuisances ainsi que des informations sur les travaux d'enfouissement ont été distribués fin mai dans chaque foyer.

La mairie a reçu plusieurs doléances d'habitants liées au bruit, chien aboyant en permanence, bruit de moteur hors réglementation. Dans ce domaine le maire rappelle que le conseil municipal a adhéré au service de la police intercommunale et que celle-ci peut être contactée au : 03 84 46 86 94. Il recommande qu'au préalable en cas de non respect des règles que des contacts courtois soit pris entre les personnes concernées.

Les travaux concernant le chemin piétonnier avec escaliers qui doit relier l'école à la salle de restauration scolaire et au plateau de sport ont été retardés mais seront réalisés en 2018. Il en est de même pour les deux écluses de sécurité routières.

Suite à des fuites d'eau très anciennes deux chevrons complètement pourris de la toiture de la mairie ont du être changés ainsi qu'une petite partie de la sous toiture.

Pour des raisons de procédure et de dossier deux chantiers gérés par la communauté de communes ont pris du retard il s'agit de l'Auberge relais du canal à Brebotte et de la déchetterie de Florimont.

Au sujet de la déchetterie, le service déchets de la CCST informe les habitants de la commune qu'un ramassage des encombrants sera effectué dans la commune le 10 juillet 2018.

Une réunion publique sur les besoins de l'église s'est déroulée en mairie le 15 juin dernier. Les constats ont été faits. La paroisse a pris des engagements et les communes souhaitent traiter en priorité les problèmes d'humidité. Un comité de gestion de la restauration intérieur sera créé à l'automne 2018 et une souscription sera lancée avec comme support la fondation du patrimoine.

Le Son et Lumière sera particulièrement important en cette année du centenaire de l'armistice de 1918. Une compagnie du 35^{ème} régiment d'infanterie sera présente.

A travers des images tous les travaux réalisés depuis la réunion d'avril ont été commentés essentiellement l'enfouissement des lignes électriques et les travaux du chemin de l'Eige Perrin où sont situés les bacs à verre et vêtements usagers.

Furent aussi évoqué les accidents de la circulation dans la commune. Deux accidents en deux mois suite à des excès de vitesse en agglomération dont un en « zone 30 ».

Un conseiller a évoqué un mur en construction qui bouche la visibilité au stop rue de l'Ecrevisse.

Le maire indique que le « miroir existant » à ce carrefour doit maintenant servir à permettre une vue sur la rue des Haies. Cette modification interviendra prochainement. Le vrai problème à traiter est plutôt le refus de certains automobilistes à respecter le code de la route, vitesse excessive et non respect des panneaux. Tous les stops, celui de Grosne, celui d'Autrechêne, et celui de Vezelois sont confrontés à une visibilité compliquée, c'est au chauffeur d'en tenir compte.

3. Enfouissement des réseaux secs (convention et délibération)

Le conseil municipal qui a donné son accord pour les travaux d'enfouissement doit signer une convention avec Territoire Energie 90 et prendre une délibération acceptant les sommes à payer.

Le maire précise qu'une situation particulière a permis de supprimer 2 poteaux supplémentaires. Il en donne l'explication :

Dans les années 1980, l'association Vivre Ensemble a demandé le renforcement de la ligne entre le transformateur et l'église à cause du Son et Lumière. Cette association en a financé ce renforcement. Vue les difficultés rencontrées pour le spectacle au niveau électrique en 2017, l'association en question a demandé à l'EDF de trouver une solution de renforcement de cette ligne.

Etant au informé des travaux d'enfouissement projeté à Brebotte EDF a décidé d'effectuer un renforcement de la ligne électrique du transformateur / Église. Ce renforcement étant à la charge d'EDF, Territoire Énergie 90 a dégager de l'ordre de 20 000€ sur le budget travaux (10 000 eux et 10 000 pour la commune et d'affecter cet argent à supprimer deux poteaux non prévus initialement entre les propriétés Seguin et Berger.

Il faut cependant prendre en compte que chaque poteau supprimé nous oblige à le remplacer par un mat éclairage public.

Voici par rubrique de travaux les sommes que doit engager la commune sur l'enfouissement des lignes et pour lesquels le conseil doit prendre une délibération.

- **1, Réseau base tension:**
- Coût:.....101 613, 94 € ht
- Concessionnaire et TDE90.. : 81 291, 15 € ht
- Participation de la commune : 20 322, 79 € ht
- **2 Réseau éclairage public:**
- Coût.....: 35 514, 83 € ttc
- Concessionnaire et TDE90.....: 14 900, 75 €
- Participation de la commune.. : 20 614, 07 € ttc
- **3, Réseau télécommunication:**
- Coût:..... 26 989, 45 € ht
- Concessionnaire et TDE90.. : 13 494, 72 € ht
- Participation de la commune : 13 494, 72 € ht

Charge total pour la commune sur cette opération 54 431, 58 € à laquelle il faut ajouter l'achat de neuf lampadaire pour la somme de 7 138, 20€.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité sur la convention à signer et la délibération sur les sommes à engager.

4. Choix de l'entreprise pour l'installation des luminaires vers la mairie

En fonction des devis, l'entreprise Vigilec qui effectue tous les travaux d'enfouissement a été choisie. Les élus donnent leur accord.

5. Modifier l'implantation des panneaux de sortie et d'entrée du village rues du Cotais et des Hauts Poiriers.

Les écluses doivent être situées dans des secteurs très précis par rapport aux entrées de cours et de la

visibilité à garantir. Une fois les écluses tracées il faut obligatoirement 50 mètres entre la pancarte Brebotte et le début de l'écluse. Au Cotais déplacement des pancartes de 50 mètres. Rue des Hauts Poiriers déplacement de 17 mètres. Les élus donnent leur accord.

6. Choix de l'entreprise pour la réalisation des écluses doubles

Le chiffrage de l'étude est de 43 809, 00 €. En fonction des devis, l'entreprise Belfort Tous travaux a été choisie, de manière conditionnelle, des négociations seront effectuées avec cette entreprise car rue du Cotais il faudrait profiter des travaux pour trouver une solution pour le fossé longeant la propriété Marchal.

Délibération : le conseil donne son accord à l'unanimité pour réaliser ces travaux, en étudiant plus précisément le devis avec le responsable de BTT.

7. Emprunt de 100 000 euros à contracter comme prévu au budget 2018.

Avant de prendre une décision les élus ont étudié l'évolution des remboursements des prêts entre 2014 et 2018. Il en ressort qu'en début de mandat, en 2014, le conseil devait assumer le remboursement des prêts engagés par les municipalités précédentes à hauteur de 18 342 € par an. Après avoir contracté un prêt de 100 000€ sur 25 ans en 2018, les prévisions de remboursement de prêts fin 2019 s'élèveront à 15 000 € par an. Le conseil municipal aura au cours de ce mandat réduit la dette communale.

Après l'étude des propositions de quatre banques, le choix des élus s'est porté sur la Caisse d'Epargne pour un prêt de 100 000€ à taux fixe qui sera remboursé sur une durée de 25 ans. A l'unanimité les élus autorisent le maire à contracter ce prêt.

8. Partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

La convention existe, elle doit simplement être renouvelée. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

9. Compétence facultative de la CCST « école de musique »

La Communauté de Commune souhaite créer une école de musique englobant les écoles de musique de Beaucourt et Delle.

Le conseil municipal de Brebotte donne son accord à l'unanimité.

10. Création d'un service par la CCST et adhésion fourrière automobile

La commune doit donner un avis sur la création d'un service fourrière par la CCST et pour l'adhésion de la commune à la fourrière automobile. Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour la création d'une fourrière automobile et l'adhésion à celle-ci.

11. Adhésion au groupement de commandes réalisé par le Département pour les travaux de signalisation horizontale

Il s'agit d'adhérer à un nouveau groupement départemental chargé de peindre sur la chaussée les passages piétons ou autres signalisations.

Il n'est pas question dans l'immédiat d'utiliser ce nouveau service, mais nous pensons qu'il faut adhérer maintenant en prenant ainsi en compte l'avenir.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

12. Négociation par le Centre de gestion d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents

Il s'agit simplement de donner un accord pour une négociation entre le centre de gestion et des assurances. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

13. Convention d'entretien de l'éclairage public

Il s'agit de renouveler avec Lumièrelec de Grandvillars, la convention que nous avons acceptée en 2014. Le conseil donne son accord et mandate le maire pour obtenir des informations précises sur l'entretien tous les 2 ans des luminaires leds

14. Adhésion au service informatique

Après avoir entendu les informations données par le maire et le deuxième adjoint, les élus donnent leur accord pour une adhésion au service informatique en ajoutant : le service délégué à la protection des données qui coûtera 280€ supplémentaires et service connecteur pour prélèvement à la source qui coûtera 46 € supplémentaires

15. Affouage

Ont été façonnés 87 stères, la recette est de 790€. Les élus donnent leur accord pour qu'une facture soit envoyée à chaque affouagiste

16. Questions diverses

La nouvelle déchetterie n'est pas encore fonctionnelle, le camion benne concernant les encombrants passera à Brebotte le mardi 10 juillet 2018.

L'armoire fibre optique doit être mise en place à Brebotte au plus tard le 28 08 2018.

La cérémonie du 11 novembre 2018 se déroulera à 17 heures, avec le concours de l'école de Brebotte et de la chorale patriotique de Vellescot. A cette occasion sur proposition, le conseil municipal organisera la plantation de 7 arbres le long du Chemin Jules Chevallier. Ces arbres perpétueront le souvenir des sept soldats natifs de Brebotte morts pour la France.

Calendrier des mises en conformité handicap

La mairie a été mise aux normes en 2015 et 2016, le bâtiment communal du musée a été mis aux normes en 2016 et 2017. La commune devra mettre aux normes l'école en 2018 ou 2019 si un groupe scolaire n'est pas construit.

L'église devra elle aussi être mise aux normes en 2020 si cette date ne peut pas être respectée une demande de dérogation devra être demandée.

A, Chemin des trous de Marne, la Direction Départementale des Territoires abandonnera-t-elle les Brebottais confrontés aux risques inondations ?

La commune a reçu un courrier inquiétant dont le contenu est le suivant :

Annexe (du dossier de la direction départementale des territoires)

*Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à :
Travaux fossé des « Trous de Marne » Dossier 90 2018 00004*

Au titre de la complétude et de la régularité du dossier :

Pour que le dossier soit complet, vous devez le fournir en trois exemplaires et nous fournir les pièces suivantes :

° *Le choix des rubriques (nomenclature loi sur l'eau) doit être motivé, il convient de citer dans le dossier la longueur de cours d'eau qui ne sera plus alimenté après les modifications.*

° *La dénomination du cours d'eau en fossé n'est pas compatible avec son statut et prête à confusion, il convient de la modifier dans le dossier.*

° *Le dossier doit faire apparaître des profils en long et en coupe afin d'appréhender au lieux les travaux et modifications envisagées (dont l'ouvrage qui permettra d'évacuer, en période de hautes eaux, le débit issu du collecteur eaux pluviales dans le cours d'eau du Trou de la Marne*

° *Il convient de démontrer que la solution retenue est la seule réalisable et que d'autres scénari ont bien été étudié. En effet, la directive cadre eau stipule que la modification morphologique d'un cours d'eau nécessite avant tout de préserver le milieu existant.*

° *Il convient de faire évaluer par un bureau d'études compétent les volumes et les débits susceptibles d'être supportés par le cours d'eau Trou de la Marne. Ce calcul devra permettre de dimensionner l'ouvrage de répartition des eaux en conséquences. En effet limiter l'alimentation du cours d'eau existant (alimentation lors des événements de forte pluie) risque de provoquer une dégradation rapide de celui-ci à chaque crue.*

° *A cet effet un dossier de déclaration jugé complet et régulier est obligatoire y compris pour les opérations d'utilité publique et / ou d'intérêt général (art L.215613 et L211- 7 du code de l'environnement.*

Les élus constatent que l'administration est bien éloignée des préoccupations des élus et des habitants en matière de sécurité inondation.

Ils constatent aussi que les services de la DDT n'ont pas demandé d'études à un bureau compétent pour décider de passer des fossés en cours d'eau (faite ce que je dis, pas ce que je fais).

Les élus de la commune de Brebotte n'ont jamais accepté et n'accepteront jamais que le fossé des Trous de Marne soit considéré comme un cours d'eau car la création de ce fossé est récente.

Les conseils municipaux précédents l'ont créé pour atténuer le risque inondation de ce secteur bas de la commune.

Devant la situation créée par la Direction Départementale des Territoires, le conseil municipal de Brebotte demande au maire de dégager toutes les responsabilités des élus de la commune en cas d'inondation sur ce secteur bas du village.

B, Les eaux de ruissellement du finage de Recouvrance ne doivent pas venir s'écouler dans le réseau d'eau pluviale des zones urbanisées de la commune de Brebotte.

Historique des démarches et des réponses des collectivités.

1. Le maire de Recouvrance demande à ce que l'écoulement des eaux du finage de Recouvrance soit modifié.
2. La commune de Brebotte estime que les eaux du finage de Recouvrance ne doivent pas venir s'écouler dans le réseau d'eau pluviale de la commune de Brebotte, elles doivent s'écouler sur le finage de Recouvrance.
3. La Communauté de Communes contactée par les services du Conseil Départemental considère que ce sujet n'est pas de son ressort. Elle a en charge les zones urbanisées.
4. Le Conseil Départemental propriétaire des routes et des fossés va demander à un organisme d'étudier cette situation.

Les élus du Conseil Municipal de Brebotte seront très vigilants sur ce sujet qui concerne la préservation des zones humides et sur la délicate question de l'évacuation des eaux de ruissellement des eaux du finage de Recouvrance vers la rivière l'Ecrevisse.

Fin de la réunion à 21h 15

Des dates à retenir :

Les bennes des encombrants seront sur la place communale le mardi 10 juillet 2018, aux heures habituelles

Le secrétariat de mairie sera fermé au publique pour raison de congés :

- **du 14 juillet au 6 août 2018**
- **du 20 août au 26 août 2018**

En cas d'urgence prière de contacter le maire au 06 70 49 19 11 ou un(e) adjoint(e)

Sur des questions de sécurité et de nuisance : contact de la police intercommunale 03 84 46 86 94

Bonnes vacances à toutes et tous

PDF Pro Evaluation

PDF Pro Evaluation